

D A T A T RIMESTRIEL Logement



La construction neuve de logements à fin décembre 2024 Conjoncture en date réelle estimée

Au cours des 12 derniers mois, 3 700 logements ont été autorisés à la construction en Corse, soit 13,3% de moins par rapport à décembre 2023. Un repli un peu plus marqué qu'au niveau national (-12%). Alors que les autorisations de construire ont baissé de plus d'un tiers en Corsedu-Sud, une légère hausse est à noter en Haute-Corse (8,5%).

Les logements collectifs et en résidence, qui représentent près de 69% de logements autorisés en Corse, accusent une baisse de -6,8%, alors que l'individuel groupé, dont la part est inférieure à 10% des autorisations de construire, est le type de logement autorisé le plus sévèrement impacté (-51,6%) par la baisse.

Cumulés sur 12 mois, le nombre de mises en chantier est estimé à 2 400 logements, soit un recul de 7,8% par rapport à décembre 2023. Ce repli est un peu moins marqué qu'au niveau national (-11%) et touche les deux départements. Il est cependant plus accentué en Corse-du-Sud (-15%) qu'en Haute-Corse où la baisse n'est que de 2,9%.

Le logement individuel pur, avec de 27,3% de mises en chantier en moins affiche, un recul significatif comme au niveau national (-33,1%). La part des logements collectifs commencés dans les deux départements tend à se rapprocher, elle s'établit ainsi à 44,3% en Corse-du-Sud et 64,2% en Haute-Corse.

Les logements autorisés

Evolution du nombre estimé, cumulé sur 12 mois, des logements autorisés

	T		évolution		
Territoire		nombre	fin déc. 2024	fin sept. 2024	fin juin 2024
	Corse-du-Sud	1 400	-34,9%	-25,9%	-14%
	Haute-Corse	2 300	8,5%	6,2%	0,7%
	Corse	3 700	-13,3%	-10,3%	-6,2%
	France métro.	319 200	-12%	-9,7%	-16,8%

Les données du dernier trimestre sont des données brutes provisoires en date réelle arrondies à la centaine.

Source : SDES, Sit@del estimations au 31/10/2024.

Au dernier mois est affecté la somme du nombre de logements autorisés de celui-ci et des 11 mois précédents. Le total obtenu est comparé avec celui obtenu pour le même mois de l'année précédente. Les séries ne sont pas corrigées des variations saisonnières.

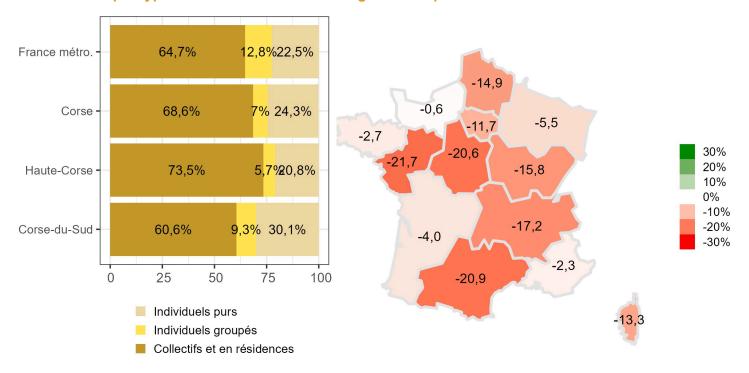
Nombre estimé de logements autorisés par type et évolution

	nombre	évolution	
Logements		Corse	France métro.
Total	3 700	-13,3%	-12%
Individuels purs	850	-10,7%	-20,5%
Individuels groupés	300	-51,6%	-2,7%
Collectifs et en résidences	2 550	-6,8%	-10,3%

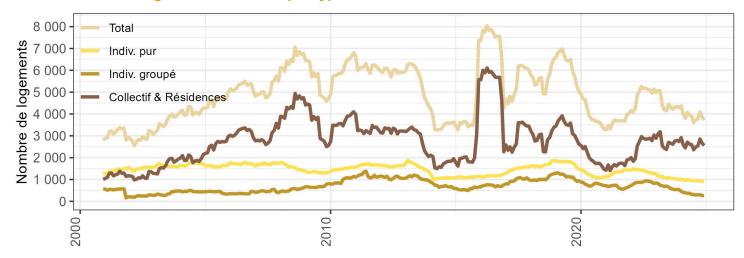


Cumul des logements autorisés les 12 derniers mois par type

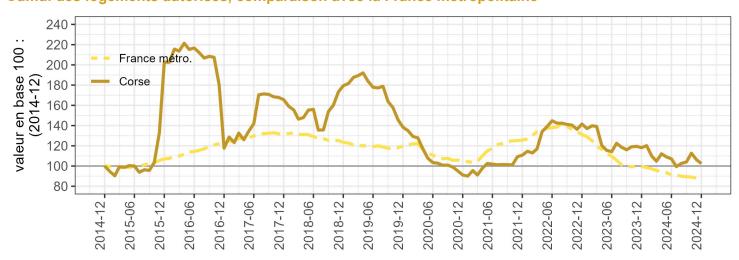
Evolution sur un an des logements autorisés par région métropolitaine



Nombre estimé de logements autorisés par type et évolution



Cumul des logements autorisés, comparaison avec la France métropolitaine



N.B : A chaque mois est affecté la somme des nombre de logements autorisés de celui-ci et des 11 mois précédents. La valeur 100 est fixée arbitrairement au 1er mois de la série (courbe sur 10 ans) et les courbes représentent les variations en volume pour la Corse et l'ensemble des régions métropolitaines, non corrigées des variations saisonnières.

Les logements commencés

Evolution du nombre estimé, cumulé sur 12 mois, des logements commencés

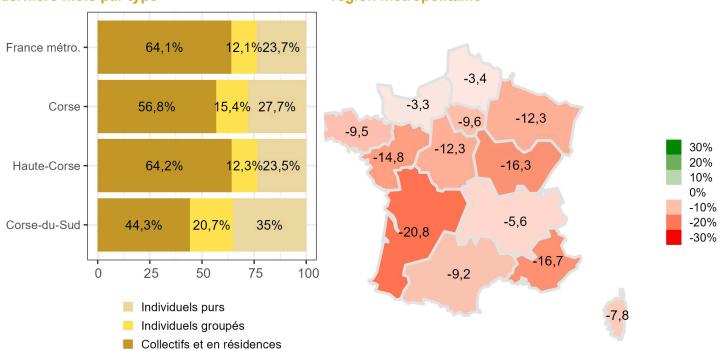
Touritoire	nombre	évolution			
Territoire		fin déc. 2024	fin sept. 2024	fin juin 2024	
Corse-du-Sud	900	-15%	-17,5%	2,7%	
Haute-Corse	1 500	-2,9%	-18,7%	-24,1%	
Corse	2 400	-7,8%	-18,2%	-14,7%	
France métro.	254 300	-11%	-21,1%	-24,7%	

Nombre estimé de logements commencés par type et évolution

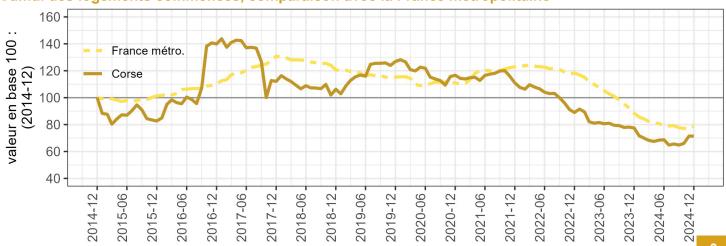
Logements	nombre	évolution	
Logements		Corse	France métro.
Total	2 400	-7,8%	-11%
Individuels purs	650	-27,3%	-33,1%
Individuels groupés	400	-15,4%	1,7%
Collectifs et en résidences	1 350	9,2%	-1,3%

Cumul des logements commencés les 12 derniers mois par type

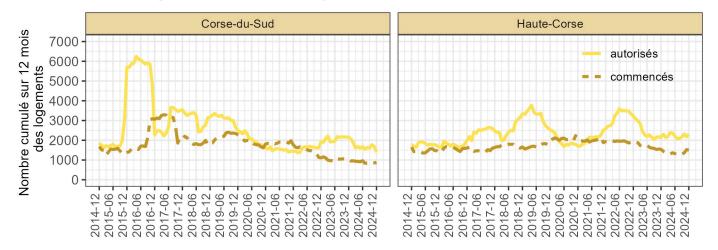
Evolution sur un an des logements commencés par région métropolitaine



Cumul des logements commencés, comparaison avec la France métropolitaine



Nombre estimé de logements autorisés par type et évolution par département



Source:

Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires - Commissariat général au Développement durable / Service de la donnée et des études statistiques (SDES)

Retrouvez l'ensemble des publications du SDES sur le site : **www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr** et en particulier les résultats conjoncturels mensuels (France entière) dans la rubrique "Logement".

Méthodologie:

Les chiffres publiés dans ce document sont produits à partir de la base de données Sit@del2 qui rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis accordés) et aux mises en chantier transmises par les services instructeurs (Etat, Collectivités territoriales).

Il faut en moyenne attendre quatre mois pour obtenir 90 % des autorisations accordées un mois donné. Les déclarations de mises en chantier sont à l'initiative des pétitionnaires ;

Trois mois sont également nécéssaires pour collecter la moitié des déclarations de mise en chantier des logements commencés un mois donné.

Les estimations des logements autorisés en date réelle fournissent par anticipation les niveaux d'autorisation à la date de l'événement.

Les estimations de logements mis en chantier corrigent le défaut d'exhaustivité observé dans la remontée des annulations et des déclarations d'ouverture de chantier.

Les estimations s'appuient sur des méthodes statistiques et économétriques décrites dans le **guide d'utilisation** de la base téléchargeable sur le site Internet du SDES.

Définitions

On distingue les logements ordinaires (logements individuels purs ou groupés, logements collectifs) des logements en résidences (pour personnes âgées, pour étudiants, pour touristes, etc.) lesquels se caractérisent par la fourniture de services individualisés (de loisirs, de restauration, de soins ou autres) en sus du gîte. Les foyers et les hôtels qui ne comportent que des chambres et des services communs ne sont pas classés dans les logements mais dans les locaux d'hébergement.

Avertissement : Les chiffres publiés sont des estimations, ils constituent des indicateurs de tendance et sont révisés régulièrement au fur et à mesure de l'alimentation de la base de données. Compte tenu de la faible taille de la région, ils sont particulièrement sensibles aux éventuels retards de prise en compte de programmes de logements collectifs.

Date de publication : Février 2025

Directeur de publication : Jean François BOYER (Directeur Régional)

Rédaction et mise en pages : Observatoire du logement

Une production du service connaissance information logement (SCIL),

réalisée sur des logiciels libres et gratuits : Scribus, R



Fraternité

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Centre administratif Paglia Orba, Lieu-dit La croix d'Alexandre, Route d'Alata, 20090 AJACCIO Tél: 04 20 61 96 00 - Fax: 04 95 51 79 89

